

Journée de réflexion : « Jeunes et discriminations : pourquoi agir pour lutter contre les discriminations dont les jeunes peuvent être victimes ? »

---

## **Atelier 1 : « s'appropriier les données et les créer pour rendre compte d'une réalité »**

*Jean-Luc Richard*

Etudier les discriminations : on ne peut pas se limiter à une seule variable.

Travail de recherche qui s'appuie sur les données de l'INSEE.

Jeunesse et discrimination : la jeunesse comme catégorie d'âge susceptible d'être discriminées. Politiques pas forcément menées en direction des jeunes et pas forcément pensées pour être efficaces en direction des jeunes.

20 critères de discrimination parmi lesquels l'âge.

En France aujourd'hui des milliers de personnes déclarent avoir été victimes de discriminations : mais aussi sous-déclarations et renoncement.

Motif de l'âge : 6 à 7% des saisines du défenseur des droits. Mais autres critères qui concernent également les jeunes (par exemple grossesse).

Croiser critères de l'âge avec autres facteurs qui peuvent être associés : l'origine, la religion...

1999-2000 : décision de lancer des politiques anti-discriminations : incitation européenne (sommet de Tampere). Forte médiatisation des initiatives gouvernementales sur ce sujet. Mais pas vraiment de politique sur « jeunes et discrimination ».

Ce sont essentiellement des plus de 25 ans qui présentent des dossiers auprès du défenseur des droits ; de plus, jeunes plus diplômés que la moyenne. Jeunes qui sont rentrés le plus tôt sur le marché du travail sont aussi ceux qui ont fait le moins d'étude et qui sont le plus loin des institutions : saisissent moins les institutions pour des questions de discrimination.

Etude sur les discriminations : ce n'est pas souvent l'âge lui seul qui explique les discriminations (cf. JF Matthieu). Mais aussi lié au fait que ce ne sont pas forcément les jeunes qui lancent ce type de procédure.

### **Les discriminations à l'encontre des jeunes issus de l'immigration étrangère**

Taux de chômage plus élevé chez les jeunes d'origine étrangère.

Lois de 1972 et 1990 : tournées vers propos racistes plus que sur propos discriminatoires. Pendant longtemps : très peu de procès : il fallait qu'il y ait une verbalisation des discriminations.

Création de la HALDE puis du défenseur des droits : on passe à des milliers de déclarations et des centaines de décisions de justice.

Pendant longtemps, la justice parvenait difficilement à établir preuve d'une discrimination à l'embauche (qui touche avant tout les jeunes).

### **Comment étudier discriminations à l'encontre des jeunes :**

- Possible de faire des stat. A partir des décisions de justice (juristes notamment)
- Travail avec des méthodes expérimentales : expériences sur les préjugés (psychologie expérimentales, *testing*) (cf. Travaux de JF Matthieu). Pour montrer qu'il y a des

discriminations : montrer qu'il y a des gens qui discriminent (ex : à l'entrée des boîtes de nuit). Certaines associations farouchement en faveur de cette méthode (ex : SOS Racisme) + chercheurs qui ne souhaitent pas qu'il y ait de stat ethniques en France.

- Approche indirecte de la mesure des discriminations : prendre des données stat et mettre en évidence discriminations à partir de différences significatives.

Travail à partir des régressions logistiques : toute chose égale par ailleurs (âge, sexe, origine sociale, niveau d'étude...) : si différence de taux de chômage : différences liées à l'origine.

A partir des données longitudinales de l'INSEE : échantillon démographique permanent (recensement tous les 7-8 ans de 1990 à 1999) : auprès de 1% de la population.

Taux de chômage des jeunes d'origine algérienne en 1990 : légèrement plus élevé que pour jeunes d'immigration plus ancienne ou jeunes d'origine française. Mais prouver existence des discriminations : aller au-delà du constat de ces différences (peut être lié à territoire de vie, niveau d'étude, maîtrise de la langue française...). Le constat d'une différence n'est pas la preuve de l'existence d'une discrimination.

Possibilité de déclarer une origine ou une appartenance ethnique : on laisse à la personne le choix. Ceux qui déclarent origine ethnique sont en fait plus souvent ceux qui ont été victimes de discrimination : cette expérience les conduit à avoir envie de déclarer leur origine (ceux sont eux qui souhaitent plus des statistiques ethniques en France).

Jeunes de 21 à 25 de 1982 : que se passe-t-il en fonction origine familiale ? Etudier fréquence d'un phénomène en fonction des caractéristiques d'un individu (régression logistique : toute chose égale par ailleurs, quand on pressent l'influence d'une variable spécifique) :

- Situation de référence : homme 25 ans, famille issue immigration Afrique du Nord, père ouvrier, famille de 7-8 enfants, sans diplôme : 35% chances d'être au chômage
- Comparaison : même situation mais père d'origine française : 11% chances d'être au chômage.
- Donc influence du fait d'être d'origine d'Afrique du Nord.

Jeunesse : début dans la vie active : plus du risque d'être au chômage : effet de la dynamique du marché du travail mais aussi pratiques discriminatoires.

Jusqu'aux années 1990 : on s'intéresse aux « jeunes en difficulté », pas à la question des discriminations. Etrangers sont présentés comme en difficulté car non-français (différence de statut au regard de la nationalité, moindre maîtrise de la langue). Etranger n'ont pas vocation à rester longtemps. Epoque où sciences sociales marquées par approches marxistes : étrangers comme dominés.

Ensuite, dans les années 1990, étude sur l'intégration et non pas sur les discriminations.

Fin années 1990 : début des travaux sur les discriminations en France.

Le fait que, toute chose égale par ailleurs, les jeunes dont le père est d'origine nord-africaine soient plus au chômage que les autres ne suffit pas à prouver les discriminations : choix de refuser certains emplois, effet du réseau, préférence du secteur d'activité.

Le fait de ne pas avoir la nationalité française est un handicap sur le marché du travail (accès aux concours de la fonction publique) : l'origine et la nationalité sont des facteurs différents mais qui peuvent se cumuler. Etre étranger est un facteur encore pénalisant pour les jeunes d'origine algérienne (probabilité encore plus importante d'être au chômage)

Discriminations peuvent être racistes, xénophobes, liées à la religion, à l'origine... il faut des données qui rendent compte de cela.

De plus, il n'y a pas « les maghrébins » : taux de chômage plus importants pour jeunes d'origine marocaine ou algérienne que pour jeunes d'origine tunisienne. Données doivent rendre compte de ces différences.

Faire attention à ce qui relève de la dynamique globale de l'intégration des jeunes sur le marché du travail et à ce qui relève de dynamiques de discrimination liées à l'origine.

Territoires de la politique de la ville : variable neutre dans les années 1980 : pas d'effet cumulatif : pas le temps de construction d'image négative qui ait un effet statistique. Différent depuis les années 1990 : facteur pénalisant supplémentaire (lieu de résidence).

Plus question du nombre croissant de jeunes qui sont d'origine mixte :

Eviter d'aller vers une vision ethnicisante de la société : aller voir les personnes pour lesquelles il y a plusieurs origines.

Avoir un père magrébin et mère française : pénalisant (influence du patronyme) ; si mère d'origine magrébine et père français : pas pénalisant.

Jeune d'origine subsaharienne : même chose.

Travaux qui s'inscrivent dans dynamique internationale qui visent à montrer que **les discriminations sont multifactorielles**.

### La question des statistiques ethniques :

Les données existantes permettent d'étudier le phénomène : il faut faciliter l'accès à ces données.

Arguments en faveur/contre des statistiques ethniques :

Pays où il y a des stat ethniques ou raciales associées à des politiques de lutte contre les discriminations (EU, GB...) mais d'autres où stat ethnique sans lutte contre les discriminations (Brésil) voire à l'appui de pratiques discriminatoires (Afrique du sud par ex).

Il vaut mieux demander aux gens leur origine que de les classer de manière autoritaire : leur offrir liberté de la déclaration.

Stat. qui permettraient d'identifier personnes que données sur l'origine ne permettent pas d'identifier (ex. patronyme associé à origine existante mais français depuis plusieurs générations). Mais pose la question des multi-appartenances (quelle origine déclarée). Difficile également d'identifier Français originaires des DOM-TOM.

Autres pays européens ont des statistiques ethniques. En fait, la plupart du temps, les pays euro ont les mêmes données que nous mais parlent de groupe ethnique (Hollandais, Belge...) : à partir des mêmes données que la France, ils raisonnent ensuite en termes ethnique.

Aujourd'hui, ce qui est interdit : statistiques raciales et recueil systématique de ce type de données pour des études à des fins qui ne sont pas scientifiques.

Populations concernées elles-mêmes divisées par rapport à cette question : 1/3 pour, 1/3 accepterait de répondre à question sur ses origines, 1/3 ne veulent se déclarer que Français. Risque de prophétie auto-réalisatrice : ceux qui vont avoir déclaré leur origine ethnique vont potentiellement être ceux qui ont été victime de discrimination.

Aux Etats-Unis, de plus en plus de gens refusent de répondre à ces statistiques.

Effet de certaines enquêtes, expérimentations, sur sentiment d'appartenance/discriminations.

Question des catégories : origine géographique ? Appartenance régionale ? Religion ? Culture ? Langue maternelle ?

**Question de savoir comment on rend lisible ce qui ne se nomme pas :**

Comment avoir des données sur l'origine des personnes en dehors des grandes enquêtes nationales type INSEE ? Par exemple, comment faire apparaître ces questions dans les rapports d'activité des structures ?

Question de toute façon très complexe : suppose de prendre le temps de déconstruire précisément ce qu'on met derrière les catégories (ex : Qu'est-ce qu'un immigré ?) mais on est autorisé à poser certaines questions même sans statistiques ethniques (ex. question de la nationalité, nationalité des parents).

Intérêt aussi des enquêtes qualitatives pour recueillir le ressenti des personnes concernées.

Nécessité d'avoir des enquêtes longitudinales pour étudier les trajectoires : montrer que les barrières sont durables et non conjoncturelles. Montrer que les identités, les appartenances, évoluent avec le temps.

La statistique ne reflète de l'intégralité des réalités sur un territoire, ainsi les professionnels de la jeunesse recueillent des expressions de vécus et de ressentis avec lesquels sur lesquels ils doivent agir.